|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-14)** **Busan, 20 octobre - 7 novembre 2014** | logo_F_ |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 1 au  Document 20-F** |
|  | **18 octobre 2014** |
|  | **Original: anglais** |
|  | |
| Note du Secrétaire général | |
| RAPPORT DU CONSEIL SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATéGIQUE  ET L'ACTIVITé DE L'UNION | |
|  | |

Veuillez trouver ci-joint l'Annexe 4 du rapport du Conseil sur la mise en œuvre du Plan stratégique et l'activité de l'Union: "Résultats des activités du GTC-SMSI depuis la PP-10".

ANNEXE 4

Rapport sur les résultats des activités du GTC-SMSI depuis la PP-10

# 1 Introduction

1.1 Le GTC-SMSI a été créé en 2002 aux termes de la [Résolution](http://www.itu.int/md/S02-CL-C-0081/e) 1196. En octobre 2010, la [PP-10](http://www.itu.int/plenipotentiary) a approuvé les travaux déjà entrepris ou devant être effectués par l'UIT pour la mise en œuvre des résultats du SMSI, sous les auspices du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI (GTC-SMSI) et du Groupe spécial sur le SMSI. La PP-10 a par ailleurs estimé que le Groupe de travail du Conseil sur le SMSI (GTC-SMSI) s'est révélé être un mécanisme efficace pour faciliter la soumission des contributions des Etats Membres relatives au rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du SMSI, comme prévu par la Conférence de plénipotentiaires (Antalya, 2006).

1.2 Il **est demandé** au Conseil de maintenir le GTC-SMSI, conformément à la Résolution 140 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. Le mandat du GTC-SMSI est exposé dans l'Annexe de la Résolution 1332 du Conseil. En outre, aux termes de la Résolution 1334 prise par le Conseil à sa session de 2011, le Groupe de travail du Conseil sur le Sommet mondial sur la société de l'information est invité à examiner les activités préparatoires de l'UIT en vue de la tenue de la manifestation de haut niveau SMSI+10; à suivre et examiner les activités du Secrétaire général et des Directeurs des Bureaux en lien avec la mise en œuvre de la présente Résolution; enfin, à examiner les contributions de l'UIT relatives à divers thèmes d'étude possibles pour le SMSI+10 et au-delà, avec le concours du Groupe spécial sur le SMSI.

1.3 En 2011, un Groupe de travail du Conseil (GTC) sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet a été créé en tant que groupe distinct, en vertu de la Résolution 1336 du Conseil, conformément aux Résolutions 102 et 140 de la Conférence de plénipotentiaires de 2010.

1.4 Le GTC-SMSI est ouvert à tous les Etats Membres et Membres de Secteur de l'UIT et est présidé par M. Vladimir Minkin (Fédération de Russie), les Vice-Présidents étant Mme Nermine El Saadany (Egypte), M. Majed Al Mazyed (Arabie saoudite) et M. Frederick Riehl (Suisse).

# 2 Activités du GTC-SMSI

2.1 Depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires, le GTC-SMSI a permis aux membres de fournir des contributions sur la mise en œuvre par l'Union des résultats pertinents du SMSI dans le cadre de réunions périodiques et au moyen de lettres circulaires, de questionnaires ou d'autres méthodes de consultation appropriées.

2.2 Le GTC-SMSI a tenu huit **réunions** et a examiné plus de 120 documents. Le présent document récapitule les principales activités du Groupe.

2.2.1 **Résumé des principaux résultats de la** [**18ème réunion**](http://www.itu.int/md/S11-WSIS18-C-0009/en) **du GTC-SMSI, tenue** les 25 et 26 mai 2011, y compris la cinquième réunion du Groupe spécialisé sur **les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet** (Document [WG-WSIS-18/18](http://www.itu.int/md/dologin_md.asp?lang=en&id=S11-RDG5-C-0011!!MSW-E)).

2.2.2 **Résumé des principaux résultats de la** [**19ème réunion**](http://www.itu.int/md/S11-WSIS19-C-0007/en) **du GTC-SMSI, tenue** le 10 octobre 2011 (Document [WG-WSIS-19/7](http://www.itu.int/md/dologin_md.asp?lang=en&id=S11-RDG5-C-0011!!MSW-E)).

2.2.3 **Résumé des principaux résultats de la** [**20ème réunion**](http://www.itu.int/md/S12-WSIS20-C-0023/en) **du GTC-SMSI, tenue** les 6 et 7 juin 2012 (Document [WG-WSIS-20/23](http://www.itu.int/md/dologin_md.asp?lang=en&id=S11-RDG5-C-0011!!MSW-E)).

2.2.4 **Résumé des principaux résultats de la** [**21ème réunion**](http://www.itu.int/md/S13-WSIS21-C-0022/en) **du GTC-SMSI, tenue** du 1er au 4 février 2013 (Document [WG-WSIS-21/22](http://www.itu.int/md/dologin_md.asp?lang=en&id=S11-RDG5-C-0011!!MSW-E)).

2.2.5 **Résumé des principaux résultats de la** [**22ème réunion**](http://www.itu.int/md/S13-WSIS22-C-0043/en) **du GTC-SMSI, tenue** les 30 et 31 mai et le 10 juin 2013, y compris un [addendum au rapport](http://www.itu.int/md/S13-WSIS22-C-0043/en) du GTC-SMSI (Documents [WG-WSIS-22/39](http://www.itu.int/md/dologin_md.asp?lang=en&id=S11-RDG5-C-0011!!MSW-E) et 43).

2.2.6 Réunion extraordinaire: Suivi de la Résolution 1334 révisée, 20 juin 2013, 16 h 45, Salle A, siège de l'UIT à Genève (Suisse).

2.2.7 **Résumé des principaux résultats de la** [**23ème réunion**](http://www.itu.int/md/S14-WSIS23-C-0017/en) **du GTC-SMSI, tenue** les 19 et 20 février 2014, (Document [WG-WSIS-23/17](http://www.itu.int/md/S14-WSIS23-C-0017/en)).

2.2.8 **Résumé des principaux résultats de la** [**24ème réunion**](http://www.itu.int/md/S14-WSIS23-C-0017/en) **du GTC-SMSI, tenue** le 5 mai 2014, (Document [WG-WSIS-24/4](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S14-WSIS24-C-0004)).

2.2.9 **Résumé des principaux résultats de la** [**25ème réunion**](http://www.itu.int/md/S14-WSIS23-C-0017/en) **du GTC-SMSI, tenue** les 2 et 3 octobre 2014 (Document WG-WSIS-25/26)[.](http://www.itu.int/md/S10-WSIS17-C-0012/en)

2.3 Les résultats des travaux du GTC-SMSI ont été présentés à chaque session du Conseil, qui a ainsi pu bénéficier de recommandations qui ont facilité la prise de décisions, comme noté ci‑après. Plus de 150 recommandations, y compris deux projets de Résolution, ont été approuvées par le Conseil depuis la PP-10.

2.3.1 A sa session de 2011, le Conseil a pris note du rapport présenté par le GTC-SMSI (Document [C11/33](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0033/en)), a examiné le Document [C11/74](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0074/en) (Fédération de Russie) et a adopté la Résolution 1332 (Document C-11/95) ("Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du SMSI jusqu'en 2015 et les activités futures au-delà du SMSI+10"), ainsi que la Résolution 1334 (Document C11/97) ("Rôle de l'UIT dans l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information").

2.3.2 A sa session de 2012, le Conseil a pris note du rapport présenté par le GTC-SMSI (Document [C12/55](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0055/en)) et a modifié la Résolution 1334 (Document C12/101).

2.3.3 A sa session de 2013, le Conseil a pris note du rapport présenté par le GTC-SMSI (Document[C13/66](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0066/en)) et de son Addendum, qui rend compte plus avant des résultats des discussions relatives au rôle de l'UIT dans l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI, tenues lors d'une seconde session de la 22ème réunion organisée le 10 juin de 10 heures à 13 heures. Le Conseil a aussi examiné le Document [C13/85](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0085/en) – Contribution de la République de Pologne relative aux indicateurs du SMSI – et le Document [C13/57](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0057/en) – Contribution de la Fédération de Russie relative à la préparation du SMSI+ 10. Il a par ailleurs modifié la Résolution 1334 (Document C-13/108).

2.3.4 A sa session de 2014, le Conseil a approuvé le rapport présenté par le GTC-SMSI (Document [C14/38](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0038/en)) et de son Addendum, quirend compte plus avant des résultats des discussions relatives au rôle de l'UIT dans l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI.

2.4 Le GTC-SMSI a continué d'examiner les contributions des membres relatives à la mise en œuvre par l'UIT des résultats du SMSI, au moyen de lettres circulaires, de questionnaires et d'autres méthodes de consultation appropriées. Voici quelques exemples des consultations ouvertes entreprises par l'UIT, conformément aux indications du GTC-SMSI:

2.4.1 Forum 2011 du SMSI: Consultations ouvertes pour des échanges de vues sur le transfert du Forum du SMSI de Genève à New York.

2.4.2 Forum 2011 du SMSI: Consultations ouvertes sur les aspects thématiques.

2.4.3 Forum 2012 du SMSI: Consultations ouvertes sur les aspects thématiques et la nouvelle formule.

2.4.4 Forum 2013 du SMSI: Invitation à contribuer aux consultations ouvertes sur les aspects thématiques et la nouvelle formule.

2.4.5 Manifestation de haut niveau SMSI+10: Consultations ouvertes sur la recherche d'un consensus entre les multiples parties prenantes sur deux projets de document final et sur les aspects thématiques, ainsi que sur la nouvelle formule de la manifestation.

2.4.6 Appel à l'action pour le rapport final d'évaluation quantitative de la réalisation des cibles du SMSI.

2.4.7 Appel à l'action pour les rapports par pays sur une période de dix ans.

2.4.8 Appel à l'action pour les rapports sur les grandes orientations sur une période de dix ans.

2.4.9 Rapport sur la base de données de l'Inventaire des résultats du SMSI, désignation des projets candidats à un prix en lien avec le SMSI et appel à l'action pour le rapport sur l'Inventaire des résultats du SMSI en 2012, 2013 et 2014, publication d'exemples de réussite en 2011, 2012, 2013 et 2014 et rapports régionaux sur l'Inventaire des résultats du SMSI en 2013.

2.5 Le GTC-SMSIa continué de suivre et d'évaluer chaque année les mesures prises par l'UIT concernant la mise en œuvre des résultats du SMSI. Le Secrétaire général de l'UIT et les Directeurs des Bureauxont, à intervalles réguliers, informé le GTC-SMSI et le Conseil des travaux réalisés pour mettre en œuvre les décisions prises au titre de la Résolution 140 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. Plus d'une centaine de documents ont été soumis par le Secrétariat aux réunions énumérées dans les résumés des réunions.

# 3 Propositions visant à adapter l'UIT à son rôle dans l'édification de la société de l'information (Résolution 140 de la PP-10)

3.1 Sur la base du Document [WG-WSIS-23-14](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S14-WSIS23-C-0014), présenté par le Président sur le thème 'Adapter l'UIT à son rôle dans l'édification de la société de l'information', tout en mettant en œuvre les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (Résolution 140), le GTC-SMSI a pris note du document et, après discussion, a décidé d'inclure dans le présent rapport la liste révisée d'une série de grandes mesures d'adaptation menées à bien depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010, comme suit:

3.1.1 Le Groupe spécial sur le SMSI, présidé par le Vice-Secrétaire général de l'UIT, est un mécanisme efficace et efficient chargé de coordonner les questions de fond et de politique générale sur la mise en œuvre des résultats du SMSI, en faisant en sorte que l'UIT s'adapte harmonieusement à son rôle dans l'édification de la société de l'information.

3.1.2 Les Secteurs et le Secrétariat général ont désigné des coordonnateurs UIT pour le SMSI qui sont responsables de la mise en œuvre et de la coordination des résultats du SMSI dans leurs domaines respectifs. Ces coordonnateurs assistent régulièrement aux travaux du Groupe spécial sur le SMSI dont ils intègrent les décisions stratégiques dans les activités des Secteurs. On trouvera ici la liste des coordonnateurs pour le SMSI à l'UIT:  
<http://www.itu.int/itu-wsis/focal-points_al.html>  
<http://www.itu.int/itu-wsis/focal-points_oth.html>.

3.1.3 Depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010, des tâches, objectifs et délais précis ont été fixés pour la mise en œuvre des activités du SMSI et leur intégration dans les plans opérationnels du Secrétariat général et des trois Secteurs. Le rôle joué par les Secteurs dans la mise en œuvre s'en est donc trouvé consolidé et les liens entre les activités liées au SMSI ont été resserrés.

3.1.4 La Commission sur le large bande, créée à l'initiative de l'UIT, est reconnue sur le plan international comme étant une instance qui joue un rôle exceptionnel de conseil et de suivi, en vue de renforcer les communications sur le nouveau modèle du large bande – catalyseur essentiel du développement durable.

3.1.5 Il a été établi un mécanisme de compte rendu à intervalles réguliers des activités de l'UIT en rapport avec le SMSI englobant les activités des trois Secteurs et du Secrétariat général. Une publication annuelle sur la contribution de l'UIT à la mise en œuvre des résultats du SMSI paraît depuis 2011 et donne des informations mises à jour chaque année sur les tâches effectuées par l'UIT au niveau opérationnel et sur le plan des politiques et couvrant tous les mandats qui lui sont attribués en relation avec le processus du SMSI, en préparation du rapport sur dix ans qui sera présenté à la Conférence de plénipotentiaires de 2014.

3.1.6 Depuis 2011, les feuilles de route sur les grandes orientations du SMSI décrivant les activités de l'UIT en tant que coordonnateur unique des grandes orientations C2, C5 et C6 font autorité pour les parties prenantes et servent aux décideurs pour la mise en œuvre des mesures relevant de la responsabilité de l'Union.

3.1.7 Le processus du SMSI a permis de créer une culture de processus multi-parties prenantes et de consultations ouvertes, renforçant ainsi leurs possibilités de participation. La plate‑forme préparatoire multi-parties prenantes (MPP) en vue de la manifestation de haut niveau SMSI+10, créée conformément aux instructions données par le Conseil à sa session de 2013, est un bon exemple de mécanisme ouvert et inclusif. Ce type de mécanisme est de plus en plus souvent adopté par l'UIT à titre de bonne pratique dans ses méthodes de travail.

3.1.8 Au cours des années, le Forum du SMSI, accueilli par l'UIT en collaboration avec les coordonnateurs d'autres grandes orientations, est devenu une tribune mondiale utile pour assurer une bonne coordination de la mise en œuvre des résultats du SMSI. Il attire chaque année plus de 1 800 parties prenantes, ce qui offre à l'UIT la possibilité de faciliter la coopération internationale, de définir les nouvelles lignes d'évolution qui se dégagent des 11 grandes orientations du SMSI ainsi que de faire participer de nouvelles parties prenantes à ses travaux.

3.1.9 Le processus d'inventaire des activités liées au SMSI, y compris la remise de prix récompensant des projets en rapport avec le SMSI, est devenu un excellent moyen de collecter les projets relatifs aux TIC en contribuant sensiblement au transfert de connaissances et aux échanges de bonnes pratiques à l'échelle mondiale, nécessaires pour accélérer l'édification d'une société de l'information inclusive.

# 4 Examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI (Résolution 172)

4.1 Depuis la PP-10, le GTC-SMSI donne des indications stratégiques sur les activités de l'UIT relatives au rôle de l'Union dans l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI. Le groupe a analysé les activités préparatoires de l'UIT en vue de l'organisation d'une manifestation de haut niveau à l'occasion du SMSI+10; il a aussi suivi et examiné les activités menées par le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux concernant la mise en œuvre de la Résolution 172 de la PP-10 et de la Résolution 1334 du Conseil; enfin, il a examiné les contributions de l'UIT relatives à divers thèmes d'étude possibles pour le SMSI+10 et au-delà, avec le concours du Groupe spécial sur le SMSI.

4.2 Le Groupe a examiné plusieurs contributions aux réunions, soumises par des membres et par le Secrétariat de l'UIT et traitant en particulier des questions suivantes:

4.2.1 Coordination des efforts à l'échelle des Nations Unies, au niveau du Conseil des Chefs de Secrétariat.

4.2.2 Consultations ouvertes du Groupe UNGIS sur le SMSI+10, en vue de l'élaboration d'un plan d'action.

4.2.3 Forums du SMSI.

4.2.4 Table ronde ministérielle faisant partie intégrante du Forum annuel du SMSI.

4.2.5 Elaboration de perspectives pour l'avenir du SMSI+10.

4.2.6 Fonds d'affectation spéciale pour le SMSI+10.

4.2.7 Forums régionaux de développement, organisés dans six régions.

4.2.8 Rapports par pays sur la mise en œuvre sur dix ans des résultats du SMSI.

4.2.9 Rapports sur dix ans sur les grandes orientations C2, C5 et C6.

4.2.10 Activités du partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.

4.2.11 Contribution de l'UIT à la réunion multi-parties prenantes organisée par l'UNESCO sur le thème "Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable".

4.2.12 Modalités pour le processus préparatoire multi-parties prenantes en vue du SMSI+10.

4.2.13 Plate-forme préparatoire multi-parties prenantes en vue du SMSI+10.

4.2.14 Travaux préparatoires en vue de la manifestation de haut niveau SMSI+10.

4.3 Sur la base des contributions présentées, le Groupe a fourni au Conseil des recommandations sur plusieurs sujets liés à l'examen d'ensemble et, en particulier, au rôle de l'UIT dans ce processus. La nouvelle Résolution 1334 du Conseil sur le rôle de l'UIT dans l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information a été proposée et approuvée par le Conseil à sa session de 2012, puis a été modifiée en 2013. Le Groupe a aussi proposé un modèle complet de processus préparatoire multi-parties prenantes en vue de la recherche d'un consensus pour la rédaction des documents finals qui seront adoptés par la manifestation de haut niveau SMSI+10, à savoir la Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI et la Vision du SMSI+10 pour l'après-2015. Le Groupe a attiré tout particulièrement l'attention sur la nécessité de créer des synergies et des liens avec le processus d'examen des OMD en vue de l'établissement du Programme de développement pour l'après‑2015.

4.4 Le Groupe a suivi l'évolution de la situation au niveau des Nations Unies, y compris au sein de la CSTD, de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale, dans le contexte de l'examen d'ensemble, afin que les activités de l'UIT ne préjugent pas de tous les efforts déployés et ne fassent pas double emploi avec eux. Les incidences de la nouvelle Résolution A/68/302 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les "Modalités de l'examen d'ensemble par l'Assemblée générale de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information" ont été examinées à la 25ème réunion.

4.5 A sa 25ème réunion, le GTC-SMSI a examiné les résultats de la manifestation de haut niveau SMSI+10 et a recommandé au Conseil de prendre les mesures suivantes, compte tenu de la Résolution A/68/302:

4.5.1 Exprimer sa satisfaction et sa reconnaissance pour les efforts déployés par l'UIT pour créer et coordonner la plate-forme préparatoire multi-parties prenantes (MPP) du SMSI+10, ainsi que la manifestation de haut niveau SMSI+10, en étroite collaboration avec d'autres institutions concernées des Nations Unies.

4.5.2 Exprimer sa satisfaction et sa reconnaissance pour les efforts et contributions fournis par d'autres institutions des Nations Unies concernées et par toutes les autres parties prenantes, dans le cadre de la plate-forme MPP du SMSI+10 et de la manifestation de haut niveau SMSI+10.

4.5.3 Approuver les documents finals de la manifestation de haut niveau SMSI+10, à savoir la Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI et la Vision du SMSI+10 pour l'après-2015.

4.5.4 L'UIT devrait continuer de jouer le rôle de coordonnateur principal de la mise en œuvre des résultats du SMSI, aux côtés de l'UNESCO et d'autres institutions des Nations Unies, y compris pour ce qui est de la coordination des Forums du SMSI, de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, des prix récompensant des projets en rapport avec le SMSI, et devrait tenir à jour la base de donnée de l'Inventaire des résultats du SMSI, en fonction des résultats de l'examen d'ensemble auquel procédera l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2015.

4.5.5 Encourager les membres de l'UIT à participer activement au processus préparatoire de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble des résultats du SMSI, et faire connaître les résultats de la manifestation de haut niveau SMSI+10.

4.5.6 Présenter à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen d'ensemble des résultats du SMSI, en décembre 2015, les documents finals de la manifestation de haut niveau SMSI+10, coordonnée par l'UIT, obtenus par l'intermédiaire de sa plate-forme préparatoire multi-parties prenantes. Ces documents finals ont déjà été envoyés à la CSTD, qui effectue un examen d'ensemble sur dix ans, à l'échelle des Nations Unies, de la mise en oeuvre des résultats du SMSI.

4.5.7 Encourager l'Assemblée générale des Nations Unies à examiner les documents finals de la manifestation de haut niveau SMSI+10, élaborés dans le cadre la plate-forme préparatoire multi‑parties prenantes, qui évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats de la phase de Genève (2003) et remédie aux insuffisances potentielles des technologies de l'information et de la communication et indique les domaines dans lesquels les efforts doivent se poursuivre, tout en relevant des enjeux comme la réduction de la fracture numérique et en tirant parti des avantages des technologies de l'information et de la communication au service du développement.

4.5.8 Encourager le Secrétaire général à présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies, selon les modalités établies par cette Assemblée dans sa Résolution A/68/302, le rapport sur dix ans relatif à la mise en œuvre des résultats du SMSI qui aura été présenté à la CSTD pour examen, et encourager en outre le Secrétaire général de l'UIT à mettre en avant le rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et des Objectifs du Millénaire pour le développement, dans l'attente des résultats de l'examen, par l'Assemblée générale des Nations Unies, du rapport sur dix ans en lien avec le SMSI et du Programme de développement pour l'après-2015.

4.5.9 Inviter les membres de l'UIT à soutenir la création des synergies et relations institutionnelles nécessaires entre le processus du SMSI au-delà de 2015 et le Programme de développement pour l'après-2015, en vue de continuer à renforcer l'impact des TIC au service du développement durable.

4.5.10 A sa session de 2014, le Conseil, en approuvant le rapport de son Groupe de travail sur le SMSI, a tenu compte des vues de ce groupe selon lesquelles des cibles indicatives supplémentaires pour les grandes orientations relevant de la responsabilité de l'UIT (C2, C5 et C6) devraient être fondées sur les cibles convenues par la PP-14, dans le cadre des plans stratégique et financier. La manifestation de haut niveau SMSI+10 et ses documents finals n'ont pas abordé cette question en détail. Le Groupe de travail note que l'Assemblée générale des Nations Unies entreprendra en décembre 2015 un examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI. La PP-14 souhaitera peut-être tenir compte du fait que les cibles et indicateurs devront éventuellement être revus pour en garantir la conformité avec les résultats de cet examen d'ensemble.

4.5.11 Encouragertoutes les parties prenantes à contribuer au Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement et à collaborer étroitement avec ce Partenariat, qui constitue une initiative internationale multi-parties prenantes destinée à améliorer la disponibilité et la qualité des données et des indicateurs sur les TIC, en particulier dans les pays en développement.

4.5.12 Prendre note avec satisfaction du rapport sur le SMSI+10: contribution de l'UIT sur dix ans à la mise en oeuvre et au suivi des résultats du SMSI (2005-2014).

# 5 Définition de travail du terme "TIC"

5.1 Le Groupe a pris note du Document [WG-WSIS-23/03](http://www.itu.int/md/S14-WSIS23-C-0003/en) sur la définition de travail du terme "TIC", présenté par le Président et faisant le point de la situation sur les travaux du Groupe de travail par correspondance chargé d'élaborer une définition de travail du terme "TIC". A sa réunion de 2013, le GCDT a approuvé les travaux de ce Groupe, a pris note de la définition et a transmis le rapport du Groupe au Conseil et à ses groupes de travail. Ce rapport a été transmis par le Conseil à la PP-14 pour qu'elle examine et prenne les mesures nécessaires.

# 6 Conclusions

6.1 Le présent "Rapport sur les résultats des réunions du GTC-SMSI tenues depuis la PP‑10" a été approuvé par le GTC-SMSI à sa 25ème réunion. Il est affiché sur le site web [www.itu.int/wg-wsis](http://www.itu.int/wg-wsis) et présenté au Conseil à sa séance qui se tiendra immédiatement avant la PP-14.

6.2 Le GTC-SMSI a remercié tout particulièrement tous les Etats Membres et Membres de Secteur de l'UIT qui ont fourni des contributions et participé à ces travaux depuis la PP-10, les Vice-Présidents M. F. Riehl (Suisse), M. Al Mazyed (Arabie saoudite) et Mme Nermine El Saadany (Egypte). Il a également remercié le Secrétaire général, le Dr H. Touré, le Vice-Secrétaire général et le Président du Groupe spécial sur le SMSI, M. H. Zhao, les Directeurs et le personnel des Bureaux et le Secrétariat général, en particulier M. J. Ponder et Mme G. Sah, pour l'efficacité de leur assistance.

6.3 Une reconnaissance toute particulière a été exprimée aux parties prenantes du SMSI qui ont contribué à alimenter le Fonds d'affectation spéciale du SMSI (2011-2014) afin de prendre en charge certains coûts liés aux activités du SMSI. Il s'agit en l'occurrence de l'Azerbaïdjan (République d'), de la Belgique – Liège, de la Côte d'Ivoire (République de), du Japon, du Kazakhstan (République du), du Koweït (Etat du), du Mexique, d'Oman (Sultanat d'), de la Pologne (République de), du Qatar (Etat du), du Rwanda (République du), de l'Arabie saoudite (Royaume d'), de la Suisse (Confédération), de la Tanzanie (République-Unie de), de la Tunisie, des Emirats arabes unis, du Zimbabwe (République du), ainsi que d'Intel, HP, l'ICANN, l'IFIP et l'ISOC.

6.4 Le Groupe exprime sa profonde gratitude et sa vive reconnaissance à M. Vladimir Minkin, Président du GTC-SMSI, qui a œuvré sans relâche au cours de la période 2010-2014.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_